

## PROCES VERBAL

---

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 15	<b>Séance du 10 juillet 2020</b> L'an deux mille vingt et le dix juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 10 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de
<b>Présents :</b> 12	<b>Sont présents:</b> René DELATTRE, Emmanuel HAMON, Benoit BLANQUET, Bruno DECOSTER, Nancy DAMEZ, Christian DUCROCQ, Laurence CHAMPY, Floriane GROSSEMY, Thomas BAUWIN, Monique FERU, Stéphane GRYGUS, Delphine SAUVAGE-DUTAS
<b>Votants:</b> 14	<b>Représentés:</b> Julien BECQUIN par Emmanuel HAMON, Tatiana EVIN par Christian DUCROCQ
	<b>Excuses:</b>
	<b>Absents:</b> Jérôme CARON
	<b>Secrétaire de séance:</b> Floriane GROSSEMY

---

### Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le Conseil municipal procède à l'élection des délégués titulaires et suppléants du Conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs.

Le bureau électoral est composé du Maire et des deux conseillers municipaux les plus âgés et des deux conseillers les plus jeunes, à savoir: M.M. Delattre René, Ducrocq Christian, Grossemy Floriane, Dutas Delphine.

Le Conseil municipal procède à l'élection des délégués titulaires, à bulletin secret. Le scrutin étant clos, les membres du bureau électoral ont procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Ont obtenu:

Mr DELATTRE René: 13 voix (treize);

Mr HAMON Emmanuel: 14 voix (quatorze)

Mr BLANQUET Benoît: 13 voix (treize)

Mr DECOSTER Bruno: 02 voix (deux)

Sont proclamés élus délégués titulaires: Mrs HAMON Emmanuel, DELATTRE René, BLANQUET Benoît.

Le Conseil municipal procède à l'élection des délégués suppléants, à bulletin secret. Le scrutin étant clos, les membres du bureau électoral ont procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Ont obtenu:

Mr DECOSTER Bruno: 14 voix (quatorze)

Mr DUCROCQ Christian: 13 voix (treize)

Mme FERU Monique: 13 voix (treize)

Sont proclamés élus délégués suppléants: Mrs DECOSTER Bruno, DUCROCQ Christian, Mme FERU Monique.

### 1/10.07.2020 : Désignation d'un délégué et d'un suppléant du Conseil municipal au SIVOM d'aide à domicile du canton d'Albert.

Le Conseil municipal, après délibération, désigne, à l'unanimité, Madame Tatiana EVIN, déléguée titulaire du Conseil municipal et Madame FERU Monique déléguée suppléante, au SIVOM d'aide à domicile du canton d'Albert.

### **2/10.07.2020 : Désignation d'un délégué au Syndicat mixte informatique A.GE.D.I..**

Le Conseil municipal, après délibération, désigne, à l'unanimité, Monsieur DELATTRE René, délégué du Conseil municipal au Syndicat mixte informatique A.GE.D.I..

### **3/10.07.2020 : Remboursement de frais au CCAS de Miraumont.**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la lutte contre les inondations et coulées de boue, un accord a été passé avec le CCAS de Miraumont, pour procéder à la réalisation de deux zones de rétention dans des parcelles situés sur le parcours des deux thalwegs qui conduisent les eaux de ruissellement et les coulées de boue vers les habitations des rues de Puisieux, d'Achiet, de la Gare et de la Sangle.

Cet accord consiste en deux échanges de parcelles avec des propriétaires particuliers. Le premier échange a été réalisé en 2017/2018, pour une parcelle sise rue du Bordet. Le second échange a été réalisé en 2018/2019. Il a généré des frais d'arpentage et bornage et des frais de notaire s'élevant au total à 3776,05 €.

Les deux parcelles échangées, devenues propriétés du CCAS, vont donc être utilisées pour y implanter deux zones rétentions des eaux de ruissellement et des coulées de boue. La commune les a donc louées au CCAS, les travaux étant réalisés par la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot qui a cette compétence.

S'agissant d'une action municipale destinée à protéger les biens de nos concitoyens, il est proposé de rembourser au CCAS de Miraumont, la somme de 3776,05 €.

Le Conseil municipal, après délibération décide de rembourser au CCAS de Miraumont la somme de 3776,05 €, compte tenu du fait que ceette somme a été réglée par le CCAS à titre de service rendu à la Commune de Miraumont.

Les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2020.

### **4/10.07.2020 : Décisions modificatives du budget primitif 2020**

Monsieur le Maire indique que les services de la DGFIP ont signalé une erreur dans le budget primitif 2020, qu'il convient de rectifier pour assurer une présentation du budget en équilibre.

Le Conseil municipal, après délibération, décide d'ajouter la somme de 44,51 € en recettes d'investissement à l'article 2802 et d'ajouter le même montant en dépenses d'investissement, à l'article 2152.

### **5/10.07.2020 : Stationnements abusifs rue de Puisieux.**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'intervenir auprès des services de l'Etat pour faire cesser les stationnements abusifs, rue de Puisieux, qui sont le fait d'une seule personne, Monsieur Philippe MOYEUX.

Ancien garagiste dans cette rue, cette personne a conservé les locaux utilisés dans le cadre de son ancienne profession, y entreposant des véhicules dont on ne connaît pas l'état exact. D'autres véhicules sont stationnés, entre 5 à 7, en permanence, le domaine public étant devenu le parking privé de l'intéressé.

D'autres voitures sont régulièrement stationnées en travers du trottoir, empêchant le passage des piétons qui sont obligés, soit de traverser la chaussée pour emprunter le trottoir libre de l'autre côté,

soit de marcher sur la chaussée. Ces véhicules font l'objet de réparations sur le trottoir, effectués par des personnes inconnues de nos services.

Les aménagements réalisés rue de Puisieux ont pour but de sécuriser la circulation des piétons sur cette voie très passante. La désinvolture de Monsieur Philippe MOYEUX peut porter atteinte à la sécurité des personnes. Ne rien faire, c'est être complice de cette désinvolture.

Le Conseil municipal, après délibération, autorise le Maire à faire appel aux services de l'Etat pour apporter une solution satisfaisante au problème que pose les stationnements abusifs rue de Puisieux.

### **6/10.07.2020 : Lettres reçues de Monsieur Michel WATELAIN, Président de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.**

Monsieur le Maire donne lecture des courriers recommandés qu'il a reçu 26 juin 2020, de Monsieur Michel WATELAIN, Président de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, en lien avec des articles parus dans le bulletin municipal N°38 de janvier 2020.

La première lettre se rapporte à l'EAU:

*"Monsieur le Maire, directeur de la publication du Miraumontois, Je, soussigné Michel Watelain, agissant en qualité de Président de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, entend, par la présente, faire usage du droit de réponse suite à un article de Monsieur R. Delattre, paru dans Le Miraumontois.*

*En effet, dans le numéro daté du mois de janvier 2020, Le Miraumontois publiait un article intitulé "Eau", dans lequel la Communauté de communes du Pays du Coquelicot fut directement mise en cause.*

*Ledit article fait état de propos injustifiés, inexacts altérant gravement la réalité des missions et des réalisations de la Communauté de communes. Cet article ne permet pas à vos lecteurs d'avoir une idée réaliste, rigoureuse et fidèle des sujets abordés.*

*L'article précise ainsi*

*-que "Le captage d'eau (de Miraumont) n'est **plus** protégé" sous entendant qu'il l'était auparavant,*

*-que dans les circonstances d'un dépôt de fumier à proximité du château d'eau, "le maire est garant de la sécurité et de la protection de la population" et que "le principe de précaution" a obligé le maire à s'"adresser à Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot pour faire cesser cette situation" laissant ainsi entendre qu'il appartenait au Président de la Communauté de communes d'exercer le droit de police sur le territoire de Miraumont,*

*-qu'au regard du coût global du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la Communauté de communes, estimé à 15 364K€, la société gestionnaire de l'eau devait "se frotter les mains" et que l'affaire était en ces circonstances "juteuse",*

*-que dans le cadre du lissage progressif des prix de l'eau pratiqués sur le territoire de la Communauté de communes, la ruralité viendrait au secours des pôles de centralité qui je cite "sont pourtant déjà bien desservis."*

*Or la Communauté de communes du Pays du Coquelicot conteste vivement ces propos dans la mesure où :*

*-Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a pris la compétence Eau. Elle en a confié l'exploitation à la société Véolia pour une durée de 5 ans à l'issue d'une procédure de mise en concurrence. Lors de ce transfert, le captage d'eau potable n'était toujours pas protégé.*

*-Dans le cadre de la mise en place du nouveau schéma directeur de l'alimentation en eau potable, la Communauté de communes envisage d'interconnecter les communes de Miraumont et d'Irles au réseau de l'ancien Syndicat du plateau Nord d'Albert pour s'affranchir d'une procédure de protection du captage de Miraumont, pour se mettre également en conformité réglementaire et ainsi améliorer la pression de service dans la commune d'Irles.*

*-L'ensemble des opérations réalisées dans le cadre de ce nouveau schéma sont portées par le maître d'ouvrage, en l'occurrence la Communauté de communes, sur une durée de 18 ans et pour un montant global estimé à 15 millions d'euros. Dans ce contexte, les marchés lancés par la collectivité seront soumis au cadre strict de la commande publique. Ils seront attribués, en concertation avec les communes du territoire, en tenant compte du rapport qualité/prix des prestations, quels que soient les candidats.*

*-L'harmonisation tarifaire, échelonnée sur 10 ans, a pour principe la non-différenciation entre les usagers de la Communauté de communes, bénéficiaires d'un réseau commun de distribution d'eau potable et donc d'un même service. A ce titre, la solidarité communautaire s'applique. Compte tenu des travaux structurants envisagés pour améliorer un réseau parfois obsolète, cette harmonisation entraînera une hausse ou une baisse du prix de l'eau pour les communes du territoire. Et ce, dans une logique d'autosuffisance budgétaire : l'eau payant l'eau. Cet équilibre n'existant pas auparavant pour plusieurs communes, ces dernières verront ainsi le prix de l'eau augmenter. Il ne s'agit donc pas "d'une ruralité qui vient au secours des pôles de centralité" mais bien d'un rééquilibrage territorial du budget de l'eau en fonction des consommations et des travaux d'amélioration de service à venir.*

*En vertu de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, j'exige que Le Miraumontois diffuse l'intégralité de l'article ci-dessous, et ce, sans altération et en lieu et place de l'article publié dans le numéro de Janvier 2020 du Miraumontois.*

## **"Eau"**

***Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a pris la compétence Eau. Elle en a confié l'exploitation pour une durée de 5 ans à la société Véolia, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence.***

***Une étude de diagnostic globale du système d'adduction d'eau potable des services d'eau potable de la Communauté de communes a été réalisée par la société Artelia. Un schéma directeur d'alimentation en eau potable du territoire a ainsi été établi.***

***Il s'agit pour la Communauté de communes d'engager une série de travaux structurants sur une période de 18 ans et pour un montant global de 15 M€ d'euros. Ils permettront notamment d'améliorer la distribution dans tous les foyers en rénovant un réseau devenu par endroits obsolète (renforcement/renouvellement des canalisations, nouveaux forages, nouveaux réservoirs, pompes, surpresseurs et organes hydrauliques).***

***Dans ce cadre, la Communauté de communes prévoit l'interconnexion des réseaux d'eau potable des communes de Irles et de Miraumont au réseau de l'ancien Syndicat du Plateau Nord d'Albert. Ces interconnexions permettront de s'affranchir d'une procédure de protection du captage de Miraumont et d'éviter l'installation d'un surpresseur pour le réseau de Irles.***

***Pendant toute la mise en oeuvre des travaux, la Communauté de communes veillera au respect de l'intérêt communautaire. Contrairement aux propos relatés dans le numéro de janvier 2020 du Miraumontois, il ne s'agit pas de permettre aux sociétés gestionnaires de "se frotter les mains". Il s'agit avant tout, pour la Communauté de communes, de se soumettre aux règles de la commande publique, de respecter la concurrence tout en établissant ses décisions sur les bases du meilleur rapport qualité/prix.***

***C'est avec cette ambition et en bon gestionnaire que la Communauté de communes a envisagé de revoir également à la hausse ou à la baisse le coût du mètre cube d'eau dans les communes. Logiquement, il faudrait aujourd'hui que l'eau qui coule de chaque robinet soit payée par ceux et celles qui la consomment, et ce, à son juste prix. Cette mesure n'était pas appliquée dans toutes***

*les communes. Certains budgets communaux étaient ainsi équilibrés, d'autres non. La Communauté de communes souhaite donc assainir la situation en rééquilibrant le coût de l'eau en fonction de la consommation mais également en fonction des travaux à venir. La mutualisation engagée va ainsi permettre à tous de bénéficier d'un même réseau de distribution d'eau potable rénové et donc d'un coût unique. C'est pour cet équilibre communautaire, que le coût de l'eau augmentera ou baissera en fonction des communes. En 2020, une hausse d'environ 6% a été actée par le conseil communautaire du Pays du Coquelicot pour le prix de l'eau à Miraumont, soit une augmentation d'environ 10€ pour une consommation de 120m3.*

*En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, directeur de la publication du Miraumontois, mes salutations distinguées.*

*Michel Watelain,  
Président de la Communauté de communes  
du Pays du Coquelicot"*

La seconde lettre concerne la gestion des bibliothèques communautaires, dont celle de Miraumont:

*"Monsieur le Maire, directeur de la publication du Miraumontois,  
Je, soussigné Michel Watelain, agissant en qualité de Président de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, entend, par la présente, faire usage du droit de réponse suite à un article de Monsieur R. Delattre, paru dans Le Miraumontois.*

*En effet, dans le numéro daté du mois de janvier 2020, Le Miraumontois publiait un article intitulé "**Fonctionnement de la Bibliothèque Communautaire**", dans lequel la Communauté de communes du Pays du Coquelicot fut directement mise en cause.*

*Ledit article fait état de propos injustifiés, inexacts altérant gravement la réalité des missions et des réalisations de la Communauté de communes. Cet article ne permet pas à vos lecteurs d'avoir une idée réaliste, rigoureuse et fidèle des sujets abordés.*

*L'article précise ainsi*

*-que la bibliothèque de Miraumont dispose d'un "Matériel obsolète", dépend "de bénévoles et non de personnel qualifié".*

*L'article évoque de manière incomplète et finalement erronée la création d'un "centre culturel" et questionne enfin sur la dimension rurale du projet de territoire sans donner de plus amples précisions, laissant ainsi entendre qu'Albert dispose de tous les équipements communautaires dans ce domaine.*

*Or la Communauté de communes du Pays du Coquelicot conteste vivement ces allégations dans la mesure où*

*-L'obsolescence du matériel est contestable. L'ordinateur de la bibliothèque de Miraumont a été installé en 2012. Il fait partie, sans distinction particulière, du matériel du réseau des bibliothèques communautaires bénéficiant d'un programme de renouvellement progressif. De plus, la Communauté de communes investit régulièrement dans de nouveaux outils. En 2019, Miraumont a ainsi bénéficié d'un renouvellement de ses collections à hauteur de 2518€ (soit 3.86€/habitant. En comparaison ce programme de renouvellement est de 2.87€/habitant à Albert). La Communauté de communes propose également des prêts de livres toute l'année provenant de la Bibliothèque Départementale de la Somme et uniquement pour les communes de Miraumont et d'Achaux-en-Amiénois. Enfin, depuis 3 ans, une navette est également mise en place, permettant aux inscrits de réserver le livre de leur choix parmi les 50000 documents du réseau, et de le retirer à la bibliothèque de Miraumont.*

*-Le personnel qualifié de la bibliothèque assure les permanences d'ouverture, tous les mercredis matin et le samedi matin, une semaine sur deux. A cela s'ajoutent les interventions d'une médiatrice du livre, une fois par mois, auprès des enfants et des scolaires.*

*-La Communauté de communes n'a pas engagé la réalisation d'un centre culturel, mais bien de trois équipements dédiés, certes, à la Culture, mais aussi à la Jeunesse.*

*-Le projet Culture et Jeunesse de la Communauté ne se focalise pas uniquement sur Albert. Si un équipement ouvrira bel et bien ses portes en 2021 à Albert, un deuxième sera également construit en 2021 à Bray-sur-Somme tandis qu'un troisième est également en projet à Acheux-en-Amiénois. La Communauté de communes prend enfin toutes les facettes de son territoire en compte dans son projet tout comme le démontre l'existence et les moyens engagés encore à ce jour à la bibliothèque de Miraumont et d'Acheux-en-Amiénois.*

*En vertu de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, j'exige que Le Miraumontois diffuse l'intégralité de l'article ci-dessous, et ce, sans altération et en lieu et place de l'article publié dans le numéro de Janvier 2020 du Miraumontois.*

### ***"Fonctionnement de la Bibliothèque Communautaire"***

*La bibliothèque de Miraumont, créée en 2001 par la commune, appartient au réseau des bibliothèques du Pays du Coquelicot depuis la création de la Communauté de communes.*

*Cette décision a non seulement permis de préserver les ambitions recherchées par la commune de Miraumont à l'origine de ce service (accès à la culture par les livres et internet et mise à disposition d'un outil pédagogique pour les enseignants) mais aussi de mutualiser les moyens des communes du Pays du Coquelicot pour préserver l'ouverture d'un lieu public de proximité, favoriser le renouvellement régulier des collections ou encore la mise en place d'un programme d'actions culturelles et de nouveaux outils de médiation.*

*C'est ainsi qu'en 2019, la bibliothèque de Miraumont a bénéficié d'un renouvellement de ses fonds à hauteur de 2518€ (3.86€/habitant contre 2.87€ à Albert). En parallèle, plusieurs initiatives ont été régulièrement proposées comme la mise en place d'une navette, permettant aux inscrits de réserver le livre de leur choix parmi les 50000 documents du réseau des bibliothèques de la Communauté de communes, et de le retirer directement à Miraumont. Le personnel qualifié du réseau des bibliothèques assure également l'ouverture de la structure toutes les semaines, les mercredis matin et le samedi matin, une semaine sur deux. Ce travail du réseau communautaire des bibliothèques a également été l'occasion de mettre en place l'intervention d'une médiatrice culturelle. Elle intervient, une fois par mois, auprès des enfants et/ou des publics scolaires.*

*Cette énergie, la Communauté de communes la met également au profit de tous les habitants du territoire. Son projet Culture/Jeunesse, lancé en 2019, s'adresse aux 65 communes du Pays du Coquelicot. Deux équipements, dédiés à la Culture et à la Jeunesse, vont ainsi voir le jour en 2021 : un premier, rue de Birmingham à Albert, et un second à Bray-sur-Somme. Une réflexion est également menée pour l'ouverture d'une troisième antenne à Acheux-en-Amiénois pour une meilleure répartition sur le territoire communautaire. Il s'agit, pour la Communauté de communes, d'offrir aux 28 500 habitants du territoire des outils modernes de médiation et d'activités consacrés à la culture (musique et lecture publique) et à la jeunesse. Les dépenses (16 millions d'euros pour les trois sites) engagées par la Communauté de communes ont été minutieusement évaluées pour trouver le juste équilibre entre les besoins du territoire et le renouvellement des offres, devenu indispensable. Au-delà de la construction des trois édifices, il s'agira ainsi de renouveler les matériels, de construire des espaces pour les besoins et le confort des pratiques. Ce vaste projet n'est pas un projet pour Albert, mais pour le Pays du Coquelicot et l'ensemble du réseau des bibliothèques locales. Les habitants en seront d'ailleurs les grands bénéficiaires avec un plus large choix de documents, d'activités et de services.*

*En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, directeur de la publication du Miraumontois, mes salutations distinguées.*

*Michel Watelain,*

*Président de la Communauté de communes  
du Pays du Coquelicot"*

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse qu'il a transmise à M. Watelain:

*Miraumont le 03 juillet 2020*

*Monsieur René DELATTRE  
Maire de Miraumont*

*à*

*Monsieur Michel WATELAIN  
Président de la Communauté de Communes  
du Pays du Coquelicot*

*OBJET : Vos courriers du 25.06.2020*

*Monsieur le Président, Cher Michel,*

*L'évidence, c'est comme le nez au milieu de la figure, sa présence est indéniable.*

*Vouloir nier l'évidence, c'est se défigurer, se mutiler, se caricaturer.*

*Je comprends bien qu'il faut absolument que vous réagissiez aux propos tenus dans nos bulletins municipaux. Il vous a fallu du temps pour le faire.*

*Hélas ! il est trop tard, le mal est fait. Les actes sont réels, le sort subi par la population rurale est patent, le nier ne sert plus à rien. Beaucoup de mes collègues approuvent les délibérations que vous leur proposez, j'agis comme eux la plupart du temps, cela correspond à une sorte d'impuissance à se faire entendre.*

*Les disproportions existent, vous mettez le doigt dessus quand vous affirmez que « le personnel qualifié de la bibliothèque assure les permanences d'ouverture, tous les mercredis matin et le samedi matin, une semaine sur deux ». Quelle chance ! A Albert le chantier de construction de l'écrin culturel somptuaire appelé ZEBRE est commencé. Voilà un projet qui se réalise à grande vitesse. Il a même servi de support à la campagne électorale des élections municipales albertines. Quand on nous dit que c'est une création de la Com. de Com., l'astuce est de faire croire qu'il s'agit d'une vitrine culturelle dédiée à la Ville d'Albert. On entretient le flou culturel en l'occurrence. Fort heureusement un journaliste a cru bon de rétablir la vérité dans le Courrier Picard.*

*Le ZEBRE avance très vite, forcément c'est dans sa nature. Et pendant ce temps-là, d'autres dossiers tout aussi importants, qui concernent l'espace rural, attendent depuis déjà un certain temps. Je veux parler des travaux destinés à lutter contre les inondations et les coulées de boue. C'est l'Arlésienne, on en parle souvent, mais, comme Anne, on ne voit rien venir. Et pourtant les habitants ruraux aimeraient bien préserver leurs biens souillés par la boue, à plusieurs reprises, depuis des années. Je sais que la Com. de Com. a pris cette compétence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, il n'empêche que le projet culturel sur Albert s'est débloqué bien plus vite que ceux destinés à la protection des habitations.*

*En ce qui concerne la gestion de l'eau, si le captage n'est pas protégé, alors que les usagers consomment son eau, c'est à cause de votre schéma directeur d'alimentation en eau potable. Vous savez comme moi, qu'une procédure était en cours et bien avancée, destinée à obtenir une nouvelle protection du captage, la première ayant été annulée grâce à l'action d'un exploitant agricole que vous connaissez bien.*

*Le dépôt de fumier, dont vous parlez, s'est d'ailleurs créé, juste après l'adoption du schéma visé ci-dessus. Curieuse coïncidence ! Il existe toujours d'ailleurs.*

*Nous ignorons la date de réalisation des travaux que vous devez exécuter pour que notre captage soit définitivement fermé. Je m'interroge d'ailleurs sur l'itinéraire que vous allez emprunter pour faire la liaison avec le captage situé sur Irles. Cela sera difficilement réalisable.*

*Quant au prix de l'eau et sa gestion, beaucoup d'administrés sont plus que perplexes, et il y a de quoi.*

*Vous devez même rappeler à l'ordre la société qui doit gérer ce service pendant cinq ans.*

*Pour ma part, j'ai transmis à vos services plusieurs réclamations, je ne sais pas ce qu'elles sont devenues.*

*Pour la commune, j'ai mis en attente le paiement de nos factures d'eau, vos services le savent. Une seule facture indique la situation du compteur, une autre situe un compteur à une adresse qui n'existe pas, les autres ne donnent aucune indication sur le lieu du relevé.*

*L'impartialité est difficile à maîtriser, je n'ai peut-être pas raison sur tout, mais je peux vous retourner le compliment. Je sais et vous savez aussi que la vérité s'apprécie de l'endroit où l'on se trouve et selon son propre vécu. L'objectivité est toujours teintée d'une dose plus ou moins grande de subjectivité.*

*Les projets que la Com. de Com. portent, annihilent ceux issus des communes rurales qui ont perdu certaines compétences. Le développement de l'espace rural est donc compromis, car les maires ruraux se retrouvent pieds et poings liés quand ils osent s'aventurer sur un terrain qui n'est plus le leur alors qu'ils y résident.*

*Mes collègues et moi-même avons certainement des projets destinés à apporter du bien être à leurs administrés, mais ce ne sont que des projets, les mettre en œuvre est beaucoup plus ardu.*

*Votre intégrité n'est pas en cause, vous gérez une collectivité en subissant la pression des uns et des autres, et comme chacun d'entre nous, vous êtes peut-être plus sensibles à certains arguments et moins à d'autres.*

*Veillez agréer, Monsieur le Président, Cher Michel, l'expression de mes respectueuses salutations.*

*René DELATTRE  
Maire de Miraumont*

Monsieur le Maire rappelle qu'un programme de plus de 12 millions d'euros est en cours de réalisation appelé ZEBRE, pour créer des installations culturelles comportant notamment des bibliothèques à Albert, Bray-sur-Somme et Acheux en Amiénois, celle de Miraumont ne faisant pas partie de ce programme.

Lors de la dernière réunion du Conseil communautaire, Monsieur le Maire a signalé cette anomalie en indiquant que si la bibliothèque d'Albert allait se nommer ZEBRE, celle de Miraumont allait être baptisée LA TORTUE.

Il est proposé d'apposer un panneau LA TORTUE devant la bibliothèque de Miraumont, les conseillers municipaux étant pris en photo sous ce panneau, en signe de protestation, devant cette inégalité de traitement.

Le Conseil municipal approuve cette initiative.

#### **7/10.07.2020 : REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DES ECHARPES D'ADJOINTS**

Monsieur le Maire indique que les trois adjoints ont souhaité avoir chacun leur propre écharpe mais qu'ils ne pouvaient pas eux-mêmes les acheter chez les vendeurs spécialisés. La commune a donc procédé à la commande chez SEMIO et il appartient maintenant aux adjoints de rembourser, soit :

-89.30€ par Monsieur Emmanuel Hamon, 1er adjoint

-89.30€ par Monsieur Benoît Blanquet, 2ème adjoint

-89.30€ par Monsieur Bruno Decoster, 3ème adjoint

Le conseil municipal, après délibération, autorise le Maire à encaisser ces sommes correspondant à la facture de 267.89€ payée à la société SEMIO.

### **COMMUNICATIONS DIVERSES.**

\* Par courrier du 06 juillet 2020, Monsieur et Madame Laurent ROTIER nous font savoir qu'ils refusent la proposition de relogement au 19 rue Trévequenne, appartement qui ne semble pas approprié à la composition de leur famille. Ils ne peuvent également pas se séparer de leurs chiens.

\* Suite au déménagement de son frère Laurent Rotier, Monsieur Christophe ROTIER demande à reprendre le jardin communal que cultivait son frère.

Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas question de reprendre le jardin pour le moment puisqu'il comporte des cultures faites par Mr Laurent ROTIER.

L'an prochain, l'utilisation de ce jardin sera proposée pour une utilisation scolaires. Monsieur Christophe ROTIER pourra, s'il le souhaite, mettre en culture une autre parcelle voisine également vacante.

\* Monsieur le Maire propose de compléter les commissions communales comme suite:

- Commission N° 1: Pas de personne supplémentaire;
- Commission N° 2: Mrs DURIEZ Thierry, BASTIEN Fabrice, FLAMENT Ismaël.
- Commission N° 3: Mmes BOUCHEZ Michelle, FERU Estelle, Mr BASTIEN Fabrice.
- Commission N° 4: Mmes BOUCHEZ Michelle, LACROIX Valérie.
- Commission N° 5: Pas de personne supplémentaire.

Le Conseil municipal approuve la composition définitive des commissions communales.

\* Monsieur le Maire présente la synthèse des questionnaires en lien avec l'opération 1000 cafés. 86 foyers ont rendu leur questionnaire. 72 estiment que c'est une excellente idée, 3 que ce n'est pas une bonne idée, 3 indiquent que leur avis dépend du projet pour se prononcer. D'autres ne se prononcent pas. Parmi les suggestions faites pour animer cette structure, les idées qui reviennent le plus souvent sont: plus de commodités sur place, vente de glaces, papeteries, journaux, magazines, jeux, tabac, ouvert tous les jours, location de vélos et voitures électriques, petite restauration, animation pour les jeunes, dépôt blanchisserie, cordonnerie, point infos touristiques.

Cette synthèse a été transmise au Groupe SOS. elle sera présentée à la population lors d'une réunion publique après les vacances de juillet-août, si les conditions sanitaires le permettent.

\* Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du Conseil d'école du 30 juin 2020, faisant notamment la présentation de la période de confinement, et les prévisions d'effectifs pour la prochaine rentrée.

\* **FONCTIONNEMENT DU PROXI:** Monsieur le Maire fait part des observations qu'il a reçues en lien avec le fonctionnement de la supérette. Il semble qu'une certaine clientèle ne fréquente plus ce commerce, mécontente de la gérance. Certains faits, s'ils sont avérés, témoignent d'une certaine désinvolture à l'égard des clients. Les horaires d'ouverture fluctuent souvent et ne sont pas toujours respectés. Une réunion sera programmée avec la gérante avec les adjoints et le Maire, pour déterminer l'avenir de cet établissement.

Le Maire:

René DELATTRE

